

Une visite aux services des P.T.T. à Roubaix

LES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES



LES SERVICES DU TÉLÉGRAPHE (Photo J. de Rix)

Nous terminerons aujourd'hui notre enquête sur les divers services des P.T.T. de notre ville par la description du fonctionnement des services télégraphiques. Auparavant, nous signalerons encore la similitude qui existe entre les colis postaux et les lettres, triés et acheminés de même façon ; seule, la dimension du cadre de répartition a changé. Enfin, dans une salle spacieuse du rez-de-chaussée sont disposés les trois cents boîtes d'abonnement pour les grandes maisons de commerce qui viennent y faire relier.



LES COURS AUX DAMES SURNOMÉRIAIRES (Photo J. de Rix)

Leur courrier. Quant aux valeurs déclarées et lettres recommandées, en raison de l'importance de leur manipulation, le triage et l'emballage sont confiés par cabinet à un seul fait dans un local spécialement affecté à ces opérations.

Quinze cents télégrammes par jour

Au deuxième étage de l'Hôtel des Postes sont disposés les appareils qui servent à la transmission et à la réception des télégrammes. La réception est permanente ; seule, la distribution des télégrammes cesse à minuit.

Les services de Roubaix reçoivent d'ailleurs de télégrammes qu'ils n'en envoient. La moyenne est de 1.500 par jour.

Les textes des télégrammes, une fois taxés et comptés au guichet du rez-de-chaussée, sont confiés aux tubes pneumatiques qui les acheminent jusqu'au second étage, où ils sont immédiatement déposés à l'une des quatre installations « Baudouin » qui assure l'expédition.

Trois de ces appareils sont reliés directement au Havre, à Paris et à Lille. L'agent transmetteur s'empare du texte et le transmet par un manipulateur à cinq touches à la cadence de 180 lettres à la minute.

Le manipulateur offre cette particularité d'assurer avec cinq touches seulement l'émission de toutes les lettres de l'alphabet, des signes de ponctuation et même des chiffres.

Le correspondant du poste extérieur en communication avec son collègue de Roubaix accuse réception du télégramme.

La fraction de temps de transmission d'un poste à l'autre est matériellement négligeable, tant elle est infime.

L'envoi d'un télégramme se fait d'ailleurs lui aussi en un temps record depuis le moment où l'expéditeur a passé le texte au guichet. En effet, dix minutes après, le télégramme est transmis et même en moins de trois minutes s'il est urgent.

La réception se fait sur les mêmes tables que la transmission : un rouleau de papier déroule progressivement sa bande qui avance régulièrement de l'intervalle d'une lettre chaque fois que la petite roue qui les porte tourne sur sa circonférence vient l'impressionner sur la bande.

Seul, le comte paraît amusé. Et pendant que les autres se contentent d'admirer, il éclate nerveusement de rire. « Un rire aigu et ironique, un possible ! »

« Mettez cela aussi, maître Granier ! et ajoutez que je désire qu'on ne me force pas à accueillir ma femme auprès de moi. »

« Ah ! le notaire proteste : — Impossible ! Ce serait anti-légal. — Ah ! c'est dommage ! je n'ai pas le droit de demander... »

« Non, non ! La loi dit que le mari doit aide et assistance. — Et... elle ne dit pas le contraire ? — Non ! — On peut donc accueillir la requête de mademoiselle, alors ? — Evidemment... je crois que c'est possible. Cependant, l'usage... »

« Mais le jeune comte l'interrompt : — Du tout, du tout. Indiquez que sur la demande de l'intéressé, je promets de ne pas le contraindre à habiter auprès de moi. »

LA TRAGIQUE AVALANCHE DU CHENAÏLET

Après quatre jours d'efforts les cadavres des six skieurs ont été retirés de la neige

Nous avons relaté le terrible accident survenu samedi dernier dans les Hautes-Alpes, sur les pentes du Chenailet, où six courtes patins de Clarvères, en Italie, pour se rendre à Mont-Genèvre furent surpris par une formidable avalanche, qui les ensevelit. Parmi ces six alpinistes se trouvaient trois de nos concitoyens, MM. Théodore Wibaux-Wattinne et ses deux fils, André et Raymond, de Roubaix. Dès que la disparition des touristes fut signalée, c'est-à-dire dimanche, les équipes de soldats du 150^e R.I. de Briançon s'employèrent avec ardeur aux travaux de recherches, auxquelles assistaient MM. Théodore Wibaux et son fils aîné, partis aussitôt la triste nouvelle reçue.

A Roubaix, où M. Wibaux et ses enfants comptent de nombreux parents et amis, on suivait de loin avec beaucoup d'anxiété les travaux de déboulement, et chaque nouvelle qui nous parvenait ne faisait qu'augmenter l'angoisse de beaucoup de Roubaixiens. Que les touristes, fussent retrouvés vivants, on ne pouvait plus l'espérer ; mais on gardait l'espoir de retrouver leurs corps.

Or, hier on apprenait que les recherches avaient été vaines, jusqu'à ce que les abandonnés et aucun résultat n'était acquis à la tombée de la nuit. Les recherches qui étaient de plus en plus pénibles et dangereuses se continuèrent pourtant. Elles étaient rendues très dures en raison du froid qui règne. Le thermomètre indiquait en effet 12° au-dessous de zéro.

Un premier cadavre On devine l'émotion qui étreint les spectateurs, lorsque hier matin apparut, sous la pioche des travailleurs, le corps d'une des six malheureuses victimes, le fils de M. Bousquet, conseiller d'Etat, disparu avec son père. Dès lors, l'espoir était revenu et avec plus d'ardeur que jamais, les skieurs reprirent leurs travaux avec acharnement. Bientôt leur dévouement vraiment remarquable fut récompensé. Peu de temps après, en effet, on découvrait un à un les six corps. Ils ont été aussitôt dirigés sur le Mont-Genèvre.

Le retour des corps Après la mise en bière, M. Wattinne, frère de M. Wibaux, s'occupa des formalités à remplir pour le retour des corps en notre ville. Ceux-ci, nous a-t-on déclaré hier dans la soirée, arriveront vraisemblablement à Roubaix, demain vendredi.

Un remisier de Tourcoing est arrêté sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse et d'escroquerie

Une certaine émotion a été provoquée mercredi à Tourcoing, par la nouvelle de l'arrestation d'un remisier, M. Alphonse Lincé, originaire d'Enghien (Belgique) qui est né le 14 avril 1876. La clientèle n'était pas entière ment revenue dans la place, néanmoins, M. Lincé était assez connu en ville.

Il occupait, depuis quelques années, une maison qu'il louait, 57, rue de Tournai. Cet immeuble, à la façade étroite, comportait une vitrine surmontée d'une inscription simple « Terme, Bourse, Comptant » et, derrière la vitrine, une ou deux publications financières.

M. Lincé avait, le 29 novembre 1930, déposé son bilan au Tribunal de commerce de Tourcoing, où un syndic fut chargé d'examiner. Au cours de ces opérations, on découvrit des anomalies dans la comptabilité.

Notons que plusieurs plaintes avaient été déposées contre M. Lincé par des clients n'habitant pas dans la région. Le Parquet de Lille, saisi, avait confié l'affaire à M. Richard, juge d'instruction, qui décerna un mandat d'arrêter contre le remisier.

Ce mandat fut exécuté mercredi par M. Parrez, le nouveau et sympathique commissaire de police, du 1^{er} arrondissement, qui, accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, se présenta au bureau de M.

Lincé. Celui-ci, calme en apparence, ne parut pas surpris de cette visite et sans réclamation, suivit M. Parrez jusqu'au cabinet de M. Richard.

Après un long interrogatoire, M. Richard, stupa contre le remisier au mandat de dépôt et M. Lincé fut écroué à la maison d'arrêt de Lille, sous la double inculpation de banqueroute frauduleuse et d'escroquerie.

Le passif de l'affaire atteindrait 280.000 francs, mais il faudra attendre la fin de l'expertise de la comptabilité avant de le déterminer exactement.

Disons encore qu'aucune amie et venue à la connaissance devant le bureau de la rue de Tournai, n'est restée fermée. Les sociétés n'ont pas dû être averties, personne n'aurait dû être avisé et les portiers ayant été enlevés lors du dépôt du bilan.

La réception DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A L'EVÊCHÉ DE LILLE

Le cardinal Liénart, archevêque de Lille, a reçu hier matin, à l'Evêché, le recteur de l'Université catholique de Lille, M. Lincé, qui est venu lui remettre son mandat de dépôt.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

... les couvreurs "Christofle". Certains de ces couvreurs sont peut-être encore aujourd'hui à votre service. Quelles meilleures références pour guider vos achats ou fixer le choix de votre cadavre ? Catalogue envoyé gratuitement sur demande adressée à "Christofle", 56, rue de Bondy à Paris (10^e).

ORFÈVRERIE
Christofle

L'attentat de M^{me} Leplat contre M. le docteur Raviart à la clinique d'Esquermes

Le geste meurtrier de M^{me} Leplat n'a pas surpris outre mesure son avocat, M^{re} Jacquin, du barreau de Lille.

« Je connais M^{me} Leplat, nous a-t-elle déclaré, c'est une femme qui va droit au but, qui ne tergiverse pas, qui est tout d'une pièce. Quand elle a son idée, il est difficile de l'en faire déborder. Têtu en diable, irritable, nerveuse, exaltée, elle devait fatalement, malgré mes conseils de sagesse, commettre un jour quelques excès. »

Les motifs du drame donnés par la criminelle. Eu arrivant à la prison, mardi soir, M^{me} Leplat a indiqué qu'elle choisissait pour détendeur M^{re} Jacquin, qui avait défendu ses intérêts dans de précédentes affaires.

M^{re} Jacquin s'est rendu mercredi matin à l'hôpital de la prison où il s'est entretenu longuement avec sa cliente. Celle-ci s'est plainte de ce qu'on ne l'eût pas encore fait visiter par un médecin ; elle souffre d'une inflammation et peut-être d'une ecchymose du bras droit et ne cesse de gémir.

M^{me} Leplat a donné du drame la version suivante, que nous reproduisons, bien entendu, pour remplir notre rôle d'informateur et sans en prendre la responsabilité.

« M^{me} Leplat aperçut, dit-elle, que je perdais mon temps en m'adressant à la justice pour obtenir réparation du mal que m'avait fait le docteur Raviart en s'envenimant mon bulletin d'interne définitif sans même m'en avoir examinée, je résolus de ne faire moi-même justice. »

« Je me présentai donc, comme vous savez, à l'asile d'aliénés d'Esquermes et, dès que je fus en présence du directeur, je sortis mon revolver, ce que voyant le docteur Raviart se jeta sur moi et me fit tomber. Avant-j'ai déjà commencé à tirer ? Je ne m'en souviens plus. Je suppose plutôt que c'est au cours de ma chute que le revolver s'est déchargé ; je souffrais horriblement de l'épaule et étais incapable de lever le bras pour viser. »

« Je n'ai jamais eu l'intention de tuer M. Bory, procureur de la République, qui s'est toujours montré d'une extrême courtoisie envers moi. Si je me suis présentée au Parquet, c'était pour savoir la suite donnée à la plainte que M^{re} Zévias, de Paris, avait, il y a trois mois, déposée en mon nom contre le docteur Raviart. »

« A l'heure qu'il est, en raison de l'état de surexcitation de M^{me} Leplat, M. Glorin n'a pas cru pouvoir procéder à son interrogatoire. »

L'état de la victime. Nous avons fait prendre auprès de M. le professeur Lamberton, chef de la clinique chirurgicale de l'hôpital Saint-Sauveur, des nouvelles du docteur Raviart.

M. le professeur Lamberton, grand ami de son confrère blessé, paraît très optimiste et croit pouvoir assurer que ce dernier n'est pas en danger de mort.

Les intestins n'ont pas été perforés ; l'une des deux balles a abîmé un rein, mais, par bonheur pour le blessé, ce projectile, qui pouvait atteindre l'artère, s'est arrêté dans la région immédiatement voisine. M. Raviart a subi encore subi d'opération ; M. le professeur Lamberton ne voulant la tenter qu'au moment propice. En attendant, le blessé est en observation permanente.

M. Glorin, juge d'instruction, s'est rendu, mercredi matin, à l'hôpital, et a pu causer quelques instants avec le blessé.

Jusqu'à maintenant, le blessé n'a pas perdu un seul instant sa lucidité.

Le préfet du Nord au chevet du docteur Raviart. Mardi soir, dès qu'il a eu connaissance de l'attentat dont venait d'être victime M. le docteur Raviart, M. Langeron, préfet du Nord, accompagné de M. Simon, son chef de cabinet, s'est rendu à l'hôpital Saint-Sauveur, au chevet du blessé, et lui a exprimé tous ses vœux qui lui formaient pour sa prompte guérison.

La vengeance. L'arrêt met le comble à son irritation ; des projets de vengeance se font jour dans cet esprit surexcité.

« Elle en veut à son mari, à l'avocat de celui-ci, au procureur de la République, au docteur Raviart. Finalement celui-ci devrait tomber sous ses coups. »

Impressions sur celle qui va devenir sa belle-fille, que c'est pour elle un soulagement de le raconter à son humble compagne.

Martine apprenait aussi avec une révolte stupéfiante les incidents qui ont marqué le contrat de mariage.

« Elle a osé ! s'exclame-t-elle indignée. Une créature pareille ! — Oui, crois-tu ; elle a osé !... Prendre des précautions contre la loyauté de Philippe, comme si le comte d'Armons était capable de détourner l'argent de sa femme. — L'inqualifiable injure ! — Trois millions ! Elle a osé exiger trois millions, insiste la vieille dame que ce chiffre paraît exiger davantage. — Un laideron pareil ! — Et si maigre qu'on l'assimile, est facilement à un échafaud ; si safran qu'elle paraît entée ! Je t'assure, Martine, que j'en étais révoltée de voir Philippe accepter si simplement une telle injure. — Monsieur Philippe a accepté des très généreux. Et puis, c'est plus fort que lui de toujours marquer le delta de l'argent. — Comme un pauvre père ! C'est le défaut commun à tous les Armons ; même dans la ruine, ils restent grands seigneurs ! Mais trois millions ne se déignent pas comme ça. Il aurait dû exiger tout. Elle aurait cédé plutôt que de renoncer ! — Evidemment ! — Mon Dieu, quelle est laide ! répète la vieille dame déçourcée. Ce n'est pas permis d'être aussi désespérément grotesque. »

Elle parle, de nouveau, en italien. Il est inutile que Myette comprime ce qu'elle dit à la nourrice. Et la comtesse a de si pénibles

gignations féminines et tressaillir d'émotions les cœurs de vingt ans.

« Mais par ce matin ensoleillé, dans le merveilleux coin de Savoie où toutes les couleurs du printemps semblent se jouer sur les sommets, la phrase magique ne devient-elle pas amère dérivé quand elle s'adresse à un être dénué de grâce comme cette pauvre Myette ? Quand elle évoque un mariage comme celui qui va se célébrer tout à l'heure ? »

Redevenue l'enfant silencieuse et presque inconsciente, l'orpheline se laisse voir de la robe blanche et d'un satin miroitant, aux fleurs semées à profusion.

La mode est aux robes courtes. C'est une chance car, comme les autres achetées par la comtesse, ces vêtements sont trop grands pour la fillette.

La jupe descend jusqu'à la cheville et le manteau de cour jeté sur les épaules n'en paraît que plus long encore. Telle qu'elle est, cependant, Myette n'est pas ridicule. Elle est en robe longue et c'est tout.

Cependant, la couronne et la voile ne s'harmoient pas du tout avec les cheveux trop raides.

C'est en vain que la comtesse cherche à faire un échignon qui soit « moins ingrat » au visage émoussé. Toutes ces tentatives ne font qu'enlaidir ou ridiculiser l'invasible mariée.

La question du contrat réglée, la comtesse entraîne Myette dans la chambre de la nourrice.

« Il est temps de se préparer. Vite, ma bonne Martine ! la toilette de la mariée ! Phrase magique qui fait s'élever toutes les ima-

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX »

du 8 janvier 1931 N° 11.

Petite Comtesse

PAR MAX DU VEUZIT

Seul, le comte paraît amusé. Et pendant que les autres se contentent d'admirer, il éclate nerveusement de rire. « Un rire aigu et ironique, un possible ! »

« Mettez cela aussi, maître Granier ! et ajoutez que je désire qu'on ne me force pas à accueillir ma femme auprès de moi. »

« Ah ! le notaire proteste : — Impossible ! Ce serait anti-légal. — Ah ! c'est dommage ! je n'ai pas le droit de demander... »

« Non, non ! La loi dit que le mari doit aide et assistance. — Et... elle ne dit pas le contraire ? — Non ! — On peut donc accueillir la requête de mademoiselle, alors ? — Evidemment... je crois que c'est possible. Cependant, l'usage... »

« Mais le jeune comte l'interrompt : — Du tout, du tout. Indiquez que sur la demande de l'intéressé, je promets de ne pas le contraindre à habiter auprès de moi. »

« Voyons, Philippe, ce n'est pas sérieux, intervient la mère. — Et pourquoi ? riposte-t-il. Ce n'est pas moi qui ai agité cette question. Mais, puisqu'elle est soulevée, j'en suis enchanté. — Mon enfant, j'en prie ! — C'est très bien ! Je suis content. — Cette enfant ne sait pas. Elle parle sans se rendre compte. — Elle parle très bien, au contraire, et je me fais un plaisir de la satisfaire, sous tous les rapports. Que ce soit indiqué comme elle le désire. — C'est vraiment en dehors des coutumes, intervient doucement le notaire. — Puisque mademoiselle et moi sommes d'accord, je ne vois pas pourquoi l'on soulève des objections ! riposte le jeune homme nerveusement. — C'est fou ! C'est fou ! balbutie la comtesse. Un mariage chrétien ! C'est jouer avec ce qui est sacré ! — Pas plus déraisonnable, réplique Philippe, que le mariage de certains de nos pères qui ont fait entendre leurs tentées dans un couvent, sous le moindre prétexte venu. — Cette boutade paraît convaincre le notaire. — Alors, c'est dit ? fait-il philosophiquement. J'ajoute cette clause ? — Ajoutez ! — De nouveau, il écrit quelques lignes. Puis il se lève. — Est-ce tout cette fois ? Interrompt-il curieusement en regardant le petit être squelettique qui vient de tenir tête à tous. — C'est tout, répond l'enfant simplement.

« Une certaine émotion a été provoquée mercredi à Tourcoing, par la nouvelle de l'arrestation d'un remisier, M. Alphonse Lincé, originaire d'Enghien (Belgique) qui est né le 14 avril 1876. La clientèle n'était pas entière ment revenue dans la place, néanmoins, M. Lincé était assez connu en ville. »

Il occupait, depuis quelques années, une maison qu'il louait, 57, rue de Tournai. Cet immeuble, à la façade étroite, comportait une vitrine surmontée d'une inscription simple « Terme, Bourse, Comptant » et, derrière la vitrine, une ou deux publications financières.

M. Lincé avait, le 29 novembre 1930, déposé son bilan au Tribunal de commerce de Tourcoing, où un syndic fut chargé d'examiner. Au cours de ces opérations, on découvrit des anomalies dans la comptabilité.

Notons que plusieurs plaintes avaient été déposées contre M. Lincé par des clients n'habitant pas dans la région. Le Parquet de Lille, saisi, avait confié l'affaire à M. Richard, juge d'instruction, qui décerna un mandat d'arrêter contre le remisier.

Ce mandat fut exécuté mercredi par M. Parrez, le nouveau et sympathique commissaire de police, du 1^{er} arrondissement, qui, accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, se présenta au bureau de M.

Lincé. Celui-ci, calme en apparence, ne parut pas surpris de cette visite et sans réclamation, suivit M. Parrez jusqu'au cabinet de M. Richard.

Après un long interrogatoire, M. Richard, stupa contre le remisier au mandat de dépôt et M. Lincé fut écroué à la maison d'arrêt de Lille, sous la double inculpation de banqueroute frauduleuse et d'escroquerie.

Le passif de l'affaire atteindrait 280.000 francs, mais il faudra attendre la fin de l'expertise de la comptabilité avant de le déterminer exactement.

Disons encore qu'aucune amie et venue à la connaissance devant le bureau de la rue de Tournai, n'est restée fermée. Les sociétés n'ont pas dû être averties, personne n'aurait dû être avisé et les portiers ayant été enlevés lors du dépôt du bilan.

La réception DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A L'EVÊCHÉ DE LILLE

Le cardinal Liénart, archevêque de Lille, a reçu hier matin, à l'Evêché, le recteur de l'Université catholique de Lille, M. Lincé, qui est venu lui remettre son mandat de dépôt.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

M. Lincé a été reçu par le cardinal Liénart, qui a été accompagné de son secrétaire, M. Georges Deligny, et de son adjoint, M. Lincé.

Le geste meurtrier de M^{me} Leplat n'a pas surpris outre mesure son avocat, M^{re} Jacquin, du barreau de Lille.

« Je connais M^{me} Leplat, nous a-t-elle déclaré, c'est une femme qui va droit au but, qui ne tergiverse pas, qui est tout d'une pièce. Quand elle a son idée, il est difficile de l'en faire déborder. Têtu en diable, irritable, nerveuse, exaltée, elle devait fatalement, malgré mes conseils de sagesse, commettre un jour quelques excès. »

Les motifs du drame donnés par la criminelle. Eu arrivant à la prison, mardi soir, M^{me} Leplat a indiqué qu'elle choisissait pour détendeur M^{re} Jacquin, qui avait défendu ses intérêts dans de précédentes affaires.

M^{re} Jacquin s'est rendu mercredi matin à l'hôpital de la prison où il s'est entretenu longuement avec sa cliente. Celle-ci s'est plainte de ce qu'on ne l'eût pas encore fait visiter par un médecin ; elle souffre d'une inflammation et peut-être d'une ecchymose du bras droit et ne cesse de gémir.

M^{me} Leplat a donné du drame la version suivante, que nous reproduisons, bien entendu, pour remplir notre rôle d'informateur et sans en prendre la responsabilité.

« M^{me} Leplat aperçut, dit-elle, que je perdais mon temps en m'adressant à la justice pour obtenir réparation du mal que m'avait fait le docteur Raviart en s'envenimant mon bulletin d'interne définitif sans même m'en avoir examinée, je résolus de ne faire moi-même justice. »

« Je me présentai donc, comme vous savez, à l'asile d'aliénés d'Esquermes et, dès que je fus en présence du directeur, je sortis mon revolver, ce que voyant le docteur Raviart se jeta sur moi et me fit tomber. Avant-j'ai déjà commencé à tirer ? Je ne m'en souviens plus. Je suppose plutôt que c'est au cours de ma chute que le revolver s'est déchargé ; je souffrais horriblement de l'épaule et étais incapable de lever le bras pour viser. »

« Je n'ai jamais eu l'intention de tuer M. Bory, procureur de la République, qui s'est toujours montré d'une extrême courtoisie envers moi. Si je me suis présentée au Parquet, c'était pour savoir la suite donnée à la plainte que M^{re} Zévias, de Paris, avait, il y a trois mois, déposée en mon nom contre le docteur Raviart. »

« A l'heure qu'il est, en raison de l'état de surexcitation de M^{me} Leplat, M. Glorin n'a pas cru pouvoir procéder à son interrogatoire. »

L'état de la victime. Nous avons fait prendre auprès de M. le professeur Lamberton, chef de la clinique chirurgicale de l'hôpital Saint-Sauveur, des nouvelles du docteur Raviart.

M. le professeur Lamberton, grand ami de son confrère blessé, paraît très optimiste et croit pouvoir assurer que ce dernier n'est pas en danger de mort.

Les intestins n'ont pas été perforés ; l'une des deux balles a abîmé un rein, mais, par bonheur pour le blessé, ce projectile, qui pouvait atteindre l'artère, s'est arrêté dans la région immédiatement voisine. M. Raviart a subi encore subi d'opération ; M. le professeur Lamberton ne voulant la tenter qu'au moment propice. En attendant, le blessé est en observation permanente.